

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Adjoint, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, Rémy BANET, Conseillers.

Excusés : MM. Pierre-Yves SUTTER, Blaise-Samuel BECKER et Didier TRIBOUT

Procurations : M. Pierre-Yves SUTTER à Mme Sylvie NARDIN  
M. Blaise-Samuel BECKER à M. Gilles LAZAR  
M. Didier TRIBOUT à Mme Anne-Marie BOUCHE

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en invitant les Elus à se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente.

**Gilles LAZAR – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain**, intervient pour faire remarquer que la demande de modification de la configuration de l'espace réservé au public n'est pas du fait des Elus situés au fond de la salle mais bien des Elus de la Majorité. Il fait aussi observer que cette nouvelle disposition ne facilitera pas l'évacuation en cas d'incendie.

**Philippe BELMONT – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain**, concernant la modification du règlement de formation, signale une erreur dans le vote puisque le Front de Gauche et Républicain a voté pour et ne s'est donc pas abstenu.

**Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain**, fait remarquer que ses propos concernant l'ADAP ne sont pas conformes à sa déclaration qu'elle reprecise : les normes relatives à la mise en accessibilité des bâtiments publics ayant été assouplies, il est donc fort probable que les coûts subissent des conséquences à la baisse et que de ce fait le recours à un prestataire n'est peut-être pas justifié.

Ces précisions apportées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

Le Maire présente **ensuite le projet de budget 2015** en s'adressant aux Elus en ces termes :  
« Lorsque j'ai présenté les orientations budgétaires en février dernier, j'ai particulièrement insisté sur la nécessaire prudence que se devaient d'observer les communes, au regard de leur participation au redressement des comptes de la Nation conformément aux exigences de l'Union Européenne.  
Du côté de la Ville d'Héricourt, cette crainte se voulait quelque peu modérée, à partir du moment où l'Etat laissait entendre que les collectivités les plus pauvres se verraient dédommagées. Pour ce qui nous concerne, l'Etat a tenu parole et c'est une bonne nouvelle pour le budget 2015.  
La Dotation Globale de Fonctionnement a en effet baissé de 199 000 €, toutefois notre Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale a quant à elle augmenté de 251 000 €. Enfin, la Dotation Nationale de Péréquation enregistre une augmentation de 17 800 €.  
Les aides de l'Etat en notre direction n'étant pas altérées, l'élaboration du budget a pu être abordée avec sérénité, et je confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition à Héricourt, comme je m'y étais engagé pendant la campagne des municipales. Qui plus est, une réduction du taux d'imposition au foncier bâti de 1,2% sera appliquée, quant à la taxe d'habitation, je propose de la diminuer de 0,2%  
La CCPH ne se trouve pas dans la même position que la Ville en termes de dotation d'Etat car celle-ci diminue de 152 426 € au titre de 2015. Dans le but de compenser cette diminution de la ressource, la CCPH en accord avec les communes membres, propose la signature d'un pacte fiscal afin d'aboutir à

*un coefficient d'intégration fiscale (CIF) plus conséquent lui permettant d'espérer un soutien de l'Etat plus marqué. Le budget 2015 des communes et donc d'Héricourt en tient compte.*

*Le groupe de travail qui a réfléchi à la CCPH autour de cette problématique, propose que 560 000 € soient retirés de la fiscalité des 20 communes, à raison de 60% sur le foncier bâti et 40% sur la taxe d'habitation.*

*Bien évidemment, la perte qui s'en suivra pour les communes sera entièrement compensée par la CCPH qui espère, de son côté, voir sa DGF progresser.*

*Pour ce qui concerne notre collectivité, c'est une somme de 322 832 € que nous devons retirer de la fiscalité locale, à savoir 118 342 € au titre de la taxe d'habitation et 204 490 € au titre du foncier bâti.*

*Les règles de lien entre la taxe d'habitation et le foncier non bâti, nous obligent à une diminution de ce dernier, entraînant une perte de 4 436 € garantis, là encore par la CCPH.*

*Au total, la Ville perdra 327 268 € d'impôts, lesquels seront à présent perçus par la CCPH. Celle-ci s'obligera toutefois à rembourser à juste niveau les communes et pour ce faire, elle abandonnera le fonds de péréquation intercommunal et communal dont le montant 2015 s'élève à 177 149 €. La différence avec les 560 000 € sera remboursée aux communes par le biais d'un fonds de concours.*

*Le budget 2015, en section de fonctionnement, a été construit sans augmenter systématiquement les crédits ne serait-ce que pour absorber le peu d'inflation que nous connaissons.*

*Les dépenses à caractère général sont en légère hausse, consécutivement à un ajustement de la prime d'assurance incendie, celle-ci ayant été multipliée par 4 au regard de notre taux de sinistres, quand bien même ces derniers n'engageaient pas notre responsabilité (Maison de l'Emploi). Nous limitons toutefois l'augmentation du chapitre grâce à des économies réalisées sur la fourniture du gaz. Le fait d'avoir ouvert à la concurrence cette énergie laisse entrevoir une baisse des coûts de l'ordre de 30%.*

*Les charges de personnel augmentent de 44 000 €, cette somme devant être corrigée au regard du fait que nous encaissons 60 000 € de recettes complémentaires au titre des contrats aidés. De ce fait, le chapitre diminue malgré la prise en compte des avancements statutaires dus aux agents.*

*Au niveau des charges financières, celles-ci sont marquées par les intérêts des emprunts. Ils passent de 352 000 € à 134 000 € de part la négociation de la dette faite l'an passé et poursuivie cette année sur deux prêts.*

*Globalement, les dépenses réelles diminuent puisque de 9 022 943 € dépensés en 2014, la prévision s'établit à 8 960 320 €.*

*Les recettes de la section de fonctionnement nous permettent un virement à la section d'investissement d'un montant de 2 301 822 €.*

*Les recettes de fonctionnement sont essentiellement impactées par les effets du pacte fiscal qui doit être signé avec la CCPH.*

*En effet, nous retirons 327 268 € de fiscalité directe locale, sachant que la CCPH nous reversera 77 393 € au titre du FPIC, plus 249 875 € de fonds de concours.*

*Au niveau de la section d'investissement, sur les 7 324 383 € de crédits nouveaux inscrits, 2 640 000 € environ ont trait à des travaux et à des équipements en matériel. Cette somme vient s'ajouter aux 1 100 000 € restant à réaliser sur l'exercice 2014. Nous injectons donc dans le secteur économique 3 740 000 € en 2015, ce qui est loin d'être négligeable, quant bien même le budget ne contient pas d'investissements exceptionnels. Ces derniers sont réservés dorénavant à la CCPH qui doit porter à l'avenir l'ensemble des équipements structurants de notre secteur.*

*La Ville peut se consacrer à présent à plus de maintenance sur ces bâtiments publics, sachant que la voirie, la signalisation, l'éclairage public occupent encore une place très importante dans le budget.*

*Le cadre de vie n'est pas en reste et nous entamons un programme de liaison douce qui commencera par celle reliant le cimetière à la route du Tram où encore les Chenevières à la Roseraie.*

*Trois espaces feront l'objet d'études appropriées en vue d'une requalification, à savoir :*

- Le Champ de Foire pour intensifier le nombre de parkings dans le secteur,*
- Le faubourg de Belfort,*
- L'avenue de Saint-Valbert,*

*qui devront intégrer de véritables espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes, tout en ménageant la vitesse des véhicules.*

*Des crédits sont réservés à des travaux censés aboutir sur des économies d'énergie. C'est ainsi que nous intensifions le remplacement des éclairages publics et procéderons, dans les bâtiments scolaires et communaux, aux remplacements de chaudières, à la mise en place de vitrages isolants ou encore à des isolations complètes par l'extérieur de bâtiments telle que l'école R. Ploye.*

*Le sport de compétition et de loisir est doté de plus de 300 000 € de crédit lorsqu'on cumule le City Stade des Polognes, le remplacement du sol de la Halle Marcel Cerdan, sans compter les différentes*

améliorations faites au niveau des équipements existants que ce soit dans les écoles ou les parcs urbains.

Les tribunes de la Cavalerie représentent un investissement de 252 000 € qui viendra compléter la liste des améliorations faites au niveau de cet équipement polyvalent (locaux vestiaires, éclairage scénique).

La requalification du Fort du Mont Vaudois se poursuit avec la collaboration de la Région, du Département et de la CCPH et un premier crédit de 10 000 € est réservé aux travaux de rénovation de la Maison Lièvre.

La deuxième tranche du programme de pose de caméras de vidéo protection est prévue pour cet été, sachant qu'elle concerne les espaces du Musée, de l'Ecole de Musique, de la Mairie, de la salle Wissang, du Champ de Foire et de la Roseraie.

L'acquisition de mobilier et de matériel, que ce soit pour les services techniques, la Mairie, les écoles, les salles communales ou encore les équipements sportifs représente plus de 100 000 € et permet de satisfaire la quasi-totalité des demandes exprimées.

Une enveloppe de 50 000 € est dédiée à l'équipement ADSL du village associé de Bussurel, sachant que l'investissement global sera porté par le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine et la CCPH. Un montant de 592 000 € est inscrit pour rembourser par anticipation deux emprunts, quitte à souscrire un nouveau produit au taux actuel du marché voisin de 2%.

Au chapitre des réserves foncières, une enveloppe de 350 000 € permettra de répondre à d'éventuelles opportunités.

Enfin, nous confirmerons l'aide apportée à IDEHA de 98 000 € afin de réaliser une deuxième tranche de 14 logements sur le secteur de la Grand Pré.

La liste de ces investissements n'étant pas exhaustive, le détail vous sera présenté par chaque adjoint en fonction de sa compétence.

Martine PEQUIGNOT, Première Adjointe, présentera l'articulation détaillée du budget et la manière dont s'opèrent les grands équilibres. »

Le Maire invite ensuite **la Première Adjointe** à évoquer les chiffres dans le détail.

Cette dernière développe en préalable **les grandes masses du budget qui s'équilibre à près de 17 000 000€ en mouvements réels et à 20 436 529€** lorsqu'on y ajoute les mouvements d'ordre n'ayant pas d'impact financier (amortissements, prélèvements...)

**La section de fonctionnement avec 8 960 320€ de dépenses réelles**, est en légère baisse par rapport à l'exercice 2014 sachant que cette diminution est due essentiellement aux frais financiers qui chutent par rapport à l'an passé du fait de la renégociation des emprunts.

Les charges à caractère général tout comme les charges de personnel restent stables. L'augmentation constatée au niveau du poste des assurances est compensée par une baisse du coût de l'énergie gaz suite à l'ouverture à la concurrence. Les frais de personnel quant à eux sont stabilisés malgré la prise en compte des avancements d'échelon et de grade grâce au recours aux emplois aidés.

**Les recettes de fonctionnement avec 10 719 353€** permettent de dégager 2 351 822€ pour la section d'investissement. Elles sont relativement stables par rapport à l'an passé lorsqu'on retranche de l'année 2014 l'indemnité de sinistre de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

**Martine PEQUIGNOT** détaille la répartition des dépenses réelles par centre d'intérêt, tout comme les charges de personnel qui sont présentées par service.

Cette présentation générale effectuée, le Maire invite chaque Adjoint à évoquer les grandes lignes du budget afférant à leur compétence respective.

\* \* \* \* \*

En l'absence de M. Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel, **Fernand BURKHALTER** évoque les projets pour la Commune Associée, notamment la contribution de **50 000€ inscrite pour le réseau haut débit** en complément aux engagements du Syndicat Mixte d'Aire Urbaine et de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

\* \* \* \* \*

**Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux**, poursuit par le programme de voirie arrêté à 400 000€, la requalification du Champ de Foire ou encore les réflexions qui seront portées autour du Faubourg de Belfort et de l'Avenue de St Valbert. Les travaux sur les bâtiments communaux sont relativement conséquents afin de mettre à niveau les installations de chauffage. L'enveloppe de 137 500€ à destination du Conseil Départemental de Haute-Saône pour le giratoire du Faubourg de Montbéliard est confirmée.

**Gilles LAZAR** demande si les 137 000€ inscrits au titre du giratoire Fg de Montbéliard concernent l'opération SUPER U ?

**Sébastien MANCASSOLA** répond par l'affirmative en évoquant la nécessaire mise en sécurité du carrefour notamment pour les piétons.

**Gilles LAZAR** poursuit par les études de requalification du Champ de Foire pour lesquelles un crédit de 250 000€ est inscrit. Il demande si ces études visent à créer du stationnement pour les entreprises voisines ?

**Le Maire** répond qu'il s'agit bien de compléter d'une part les besoins en parking de l'entreprise HERMES qui abrite en son enceinte 140 places de stationnement, mais aussi de répondre aux besoins de la Société A2E.

**Gilles LAZAR** s'étonne que ces travaux soient à la charge de la Commune et que les entreprises n'aient pas été sollicitées.

**Fernand BURKHALTER** répond que l'aménagement du Champ de Foire a fait partie des négociations menées avec les entreprises au moment de leur recherche d'un site pour leur implantation. La Communauté de Communes fera prochainement le bilan de l'ensemble de l'opération dans laquelle 2 200 000€ ont été injectés avec toutefois un taux de subvention de 70%.

**Le Maire** précise qu'HERMES supporte la totalité de ses investissements, sachant que le terrain d'assiette lui a été vendu 200 000€. Avant de clore son propos, **Fernand BURKHALTER** remercie l'Agence Régionale de l'Aménagement du Territoire, l'Etat, le Conseil Départemental 70 pour leur participation active dans ce dossier.

**Gilles LAZAR** déclare regretter que HERMES ne participe pas aux frais de parking dont il aimerait connaître la surface concernée.

**Le Maire** lui répond qu'il s'agit de la quasi-totalité du Champ de Foire, la partie sud pouvant être toutefois réservée à un programme ultérieur. Il précise enfin qu'un arbitrage subsiste quant au positionnement du terrain de boules qui pourrait soit être intégré à l'aire de stationnement, soit être déplacé à l'extrémité de l'esplanade.

**Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite**, évoque le crédit inscrit pour les citernes aux Vignes et demande si celles-ci ont quelque chose à voir avec la réserve incendie. Il demande également ce qu'il en est de l'aire de repos des gens du voyage ?

**Fernand BURKHALTER** sur ce dernier point, fait remarquer qu'une question diverse sera évoquée en fin de séance, quant aux citernes aux Vignes, il s'agit bien de la protection incendie.

**Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale d'Opposition de Droite**, fait remarquer que le giratoire du Fg de Montbéliard n'a jamais connu d'accident et de ce fait il ne faut pas considérer cette zone comme accidentogène pour « nous faire avaler des couleuvres ».

**Le Maire** répond qu'en ce qui nous concerne, la Ville ne fait qu'appliquer le règlement départemental de voirie des années 1980, qui impose aux grandes surfaces de participer aux giratoires les desservant, tout en leur interdisant un accès direct aux routes départementales.

Indépendamment de la participation de l'enseigne commerciale, les collectivités locales financent à proportion de 50%.

**Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture**, fait remarquer que cette zone émergente ne verra pas que l'implantation du SUPER U puisque d'autres enseignes devraient également la côtoyer. C'est bien une nouvelle zone commerciale qui se constitue, zone que la Chambre de Commerce et d'Industrie accueille avec un regard très favorable.

**Sylvie DAVAL**, se référant au règlement du Plan Local d'Urbanisme, fait observer que la zone en question doit faire l'objet d'aménagement de sécurité et que dès lors des liaisons douces doivent être envisagées.

**Le Maire** répond que déjà en 1983 la zone était ciblée avec une vocation commerciale, qu'elle est redevenue agricole à la demande de l'agriculteur propriétaire et que c'est ce même agriculteur qui a sollicité un dernier reclassement en zone d'activité commerciale.

**Gilles LAZAR** évoque le bâtiment actuel du SUPER U et fait remarquer que lorsque le directeur de l'enseigne avait lancé le projet, il comptait garder un commerce de proximité dans les locaux.

**Fernand BURKHALTER** déclare qu'il n'y avait pas d'illusions à avoir quant aux promesses faites par le SUPER U de maintenir l'activité en centre ville. Deux sites d'une même enseigne pour une même ville, ce n'est valable que pour les très grandes communes et non pas pour une commune de 10 000 habitants. D'ailleurs le DIA est lui situé en centre ville et il ne demande qu'à se développer. En tout état de cause, le projet est positif pour la Ville et il contribue au renouveau commercial, lui-même étant la conséquence de la consolidation de l'emploi sur le Pays d'Héricourt.

**Sandrine PALEO – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain**, fait remarquer qu'en l'absence de travaux, le terrain fait déjà l'objet de dépôts sauvages. Il n'y a aucun panneau indiquant la construction prochaine de cette grande surface.

**Le Maire** informe qu'il s'agit d'un terrain privé et que l'on va alerter le SUPER U de cette situation.

\* \* \* \* \*

**Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement, au Développement Durable et au Cadre de Vie**, poursuit par les programmes d'économies d'énergies inscrits au budget, le plus important étant celui portant sur la rénovation BBC du groupe scolaire Robert Ploye. Le remplacement des luminaires en vue d'une baisse de la facture est également envisagé à hauteur de 60 000€, sachant qu'un montant de 64 000€ est inscrit pour le chauffage urbain de la Résidence Séniors au quartier Maunoury.

Ce dernier point fait réagir **Rémy BANET** qui demande si nous aurons la chance de voir un jour un service de chauffage urbain développant un excédent.

**Le Maire** répond qu'une telle installation ne peut être amortie en une année, sachant que la montée en puissance peut effectivement paraître longue.

A la question **d'Anne-Marie BOUCHE –Conseillère Municipale de l'Opposition de Droite**, de savoir si on remplace le petit matériel de nettoyage motorisé, **le Maire** répond qu'il s'agit d'étoffer le parc existant pour un service plus efficace.

**Gilles LAZAR** déclare qu'on ne peut que se féliciter des travaux d'économies d'énergies engagés, notamment les 11 000€ inscrits pour le remplacement des menuiseries PVC pour les logements communaux. Il demande à ce propos si un plan pluriannuel a été élaboré.

**Fernand BURKHALTER** fait remarquer que les temps de retour sur investissement en matière d'économies d'énergies ne sont pas toujours rapides et que dès lors il y a lieu de prioriser les travaux en fonction des capacités financières de la Ville.

**Robert BURKHALTER – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite**, concernant les frais relatifs aux plantations, questionne afin de savoir qui de la Ville ou d'une entreprise les réalisent, certains professionnels se plaignant de n'être pas consultés.

**Le Maire** répond que les deux solutions sont mises en œuvre, la Ville n'ayant pas un partenariat exclusif.

**Catherine FORTES – Conseillère Municipale**, apporte une précision par rapport à l'intervention du Maire, à savoir que les avis d'appel d'offres sont consultables sur le site internet de la Ville et que dès lors les entreprises ont toute opportunité de répondre ou pas.

**Rémy BANET** déclare « on parle investissements, ne serait-il pas temps d'investir dans une nouvelle sono ? » au regard des difficultés de fonctionnement constatés.

\* \* \* \* \*

**Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé**, relate ses investigations qui ont consisté essentiellement à prendre l'attache de l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, accompagné de Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales et Jérôme TROSSAT – Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, afin d'élaborer un Contrat Local de Santé.

Il a en outre évoqué avec la CPAM, le maintien de ses permanences pour 2015.

Toujours selon l'Adjoint à la Santé, la Ville se doit d'être à la recherche de médecins en fin d'études qui accepteraient de s'établir à Héricourt en contrepartie de solutions financières privilégiées.

Vis-à-vis de l'accès à la mutuelle pour tous dont le projet est évoqué par **Alain PARCELLIER**, quand bien même l'idée peut paraître louable, **le Maire** fait toutefois remarquer que cette idée reste encore une hypothèse non validée.

Enfin, **l'Adjoint à la Santé** évoque la mise en place d'une classe pilote à la maternelle Louise Michel des Chenevières, sur l'aspect de la prévention bucco-dentaire.

**Rémy BANET** intervient pour inviter à limiter les sigles, car s'il connaît bien le CLS en tant que Contrat Local de Sécurité, il ne connaissait pas le CLS en tant que Contrat Local de Santé.

\* \* \* \* \*

**Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education**, détaille ensuite les propositions de budget pour les écoles, sachant qu'outre le renouvellement de matériels divers, il est prévu de remplacer la chaudière de la maternelle Jules Ferry pour 25 000€. 20 000€ sont provisionnés pour remplacer des jeux extérieurs et 50 000€ porteront sur le gros entretien des bâtiments scolaires.

Le remplacement de 2 postes de téléphone pour un montant de 1 110€ fait réagir **Rémy BANET** qui parle de « téléphones en or ».

**Fernand BURKHALTER** lui fait remarquer que compte tenu de la distance séparant les bâtiments d'une extrémité à l'autre de cette école, il y a lieu de poser des bornes intermédiaires qui viennent renchérir les coûts.

\* \* \* \* \*

**Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture**, au titre de sa compétence fait état **des coûts de fonctionnement de l'Ecole de Musique**. Il évoque également **les travaux d'extension de la**

**Halle de Cavalerie** ainsi que la pose imminente de tribunes tant attendues par les organisateurs de spectacles.

Au niveau du patrimoine ancien, **une enveloppe de 79 260€ est prévue pour la requalification du Fort du Mont Vaudois ainsi que 10 000€ pour une première tranche de travaux visant à la consolidation du premier niveau de la Maison Lièvre.**

**Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales**, développe quant à elle le budget du **Centre Communal d'Action Sociale** auquel la Ville contribue à hauteur des 2/3 des recettes avec une subvention de 416 000€. La masse salariale pour cet établissement public se situe à 53,4% par rapport aux dépenses.

Par ailleurs, **98 000€ sont inscrits pour aider au financement des logements sociaux à la Grand Pré (IDEHA), 19 000€ étant pour leur part consacrés à l'élaboration de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP) et la mise en place d'une signalétique appropriée.**

\* \* \* \* \*

**Ismaël MOUMAN – Adjoint**, au titre de la Jeunesse évoque les dépenses et les recettes de fonctionnement du Centre Socioculturel Simone Signoret, sachant que les recettes proviennent essentiellement du Conseil Départemental 70, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Etat au titre de la Politique de la Ville.

\* \* \* \* \*

**Chantal GRISIER – Adjointe au Sport**, présente le projet de city stade aux Polognes, le reste à réaliser sur la construction du Dojo et le complexe sportif Marcel Cerdan avec entre autres le remplacement du sol sportif pour 99 535€.

\* \* \* \* \*

**Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe** reprend ensuite la lecture du budget en évoquant la **section d'investissement qui s'équilibre à 8 824 387€, l'annuité de la dette en capital se situant à 875 000€.** Elle liste les recettes qui visent à financer les projets d'investissement, sachant qu'au final l'équilibre du budget nécessitera un nouvel emprunt de 674 401€, à condition toutefois que l'ensemble des dépenses soit réalisé.

Elle évoque **la dette et son extinction, cette dernière se situant à un peu moins de 6 000 000€ au 1<sup>er</sup> janvier 2015.** Elle devrait descendre à 1 550 000€ en 2020 sauf si entretemps d'autres emprunts venaient à être inscrits, ce qui est très probable.

Du point de vue de la dette par habitant, **la Première Adjointe** fait remarquer que nous sommes la commune la moins endettée de Franche-Comté avec un montant qui se trouve à environ 500€/personne.

Cette présentation générale terminée, **le Maire** invite les groupes au débat :

**Anne-Marie BOUCHE** fait part de la déclaration que lui a fait parvenir **Didier TRIBOUT – Chef de file de l'Opposition de Droite :**

*« Monsieur le Maire, une fois encore, vous présentez un budget qui nous apparaît nébuleux, manquant d'ambition. Une ville tellement enviée selon vos dires, forte de ses excellents résultats économiques, de son manque d'insécurité, devrait présenter un budget à la hauteur des enjeux, à la hauteur de son maire, victorieux à l'arrachée lors des dernières départementales d'un parfait inconnu grâce à l'appoint du Front de gauche, qui a n'en point douter, piaffe de rejoindre votre majorité.*

*Vos discours sont comme ceux du gouvernement, que vous avez brocardé lors des élections d'ailleurs, plus personne n'y croit. Elu avec 40 % il y a un an, vous n'en faisiez plus que 30 lors du premier tour il y a un mois.*

*Il n'en demeure pas moins que les héricourtois doivent connaître nos interrogations sur un certain nombre d'éléments sur votre budget.*

*Votre marque de fabrique et celle du PS sont bien respectées puisqu'en dépit de transfert de compétences de plus en plus importantes à la CCPH, les dépenses de fonctionnement dont la masse salariale restent très importantes. 57, 27% des dépenses de fonctionnement sont englouties dans la masse salariale.*

*A contrario, les dépenses d'investissement par rapport aux recettes de fonctionnement ne représentent elles que 24, 89 %. Avec des taux historiquement bas, qu'attendez-vous pour emprunter et mener une politique ambitieuse au service de l'emploi et de la jeunesse ?*

*D'ailleurs, vous programmez plus de 30 000 euros pour risques financiers ? Lesquels, Eclairiez nous puisque vous avez remboursé par anticipation les emprunts libellés en francs suisses ? A qui servent ces provisions ?*

*Vous parlez d'impôts en baisse, d'une fiscalité avantageuse pour nos concitoyens... il suffit de comparer les chiffres pour s'apercevoir que la taxation du bâti et du non bâti sont très supérieures aux moyennes nationales.*

*Les locations immobilières sont doublées. Pour quelle raison ? Prévoyez-vous à nouveau un incendie opportun ???*

*En parlant d'incendie, les chiffres désastreux de l'insécurité dans notre ville se traduisent par un doublement de nos primes d'assurances. C'est un échec manifeste de votre politique. Remplacez la compromission par la fermeté et vous verrez qu'en plus d'éviter d'y perdre vos valeurs, vous y gagnerez en efficacité. Nos concitoyens disent STOP à cette délinquance quotidienne qui amène au FN aux portes du pouvoir dans notre ville.*

*Pour en terminer, en cette période d'austérité où tout le monde est invité à se serrer la ceinture, les héricourtois apprécieront de voir que les indemnités des élus continuent de monter.*

*Votre budget n'est pas à la hauteur des attentes de nos concitoyens, votre politique ne sert pas nos concitoyens mais vos amis. L'opposition de droite, puisqu'il n'existe qu'une opposition dans cette ville au final, votera CONTRE votre budget. »*

**Sylvie DAVAL poursuit par la déclaration du groupe Front de Gauche et Républicain :**

*« Le budget 2015 que vous nous présentez au nom de la majorité est conforme aux orientations présentées au dernier conseil municipal. C'est un budget de stagnation, victime à la fois des politiques d'austérité du gouvernement (- 8% de DGF), victime de votre entêtement à préférer faire des cadeaux à certains (Super U, Veolia.....) et de négliger le vivre ensemble, la vie commerciale du centre-ville et enfin : victime des politiques de regroupement des collectivités, politiques que vous encouragez dans ce budget.*

*Ainsi, ce budget de 2015 signe la poursuite de la remise en cause des communes au profit des intercommunalités. Afin de ne pas perdre trop de revenus, vous transférez des ressources vers la CPPH. Si les taux communaux baissent, c'est au dépend de taux intercommunaux qui augmentent.*

*Si des transferts de ressources vers la CCPH s'amplifient, des compétences vers la CCPH vont être effectuées. Ainsi, vous évoquez comme hypothèse le transfert de l'école de musique d'Héricourt et des écoles primaires. Après avoir transféré la médiathèque, une partie des compétences sportives, nous serions si cela devait se faire dans une étape encore plus importante. Que restera-t-il aux communes, si la culture, le scolaire et bientôt le sport vont à l'intercommunalité ? Sur le plan de la démocratie, nous pensons que c'est un recul important. Nous ne sommes plus dans l'intercommunalité porteur de projets nouveaux comme l'a été le stade synthétique ou l'équipement sportif de gymnastique. Nous sommes dans une intercommunalité de substitution à la commune pour appliquer les mesures d'austérités imposées par le gouvernement. L'existence des fonds de péréquation et les fonds de concours ne nous rassurent pas car ces fonds sont votés et attribués par la CCPH et non par la commune. C'est lorsque l'on a un budget à sa disposition que l'on peut décider de telle ou telle politique. Il ne faut pas laisser à d'autre, le soin de lever l'impôt et de définir nos priorités. Avec ces transferts, nous en sommes là aujourd'hui et nous le condamnons.*

*A nouveau, nous sommes opposés au soutien financier du déménagement du SUPER U, 137 500 euros, ce qui n'est pas rien, opposés au 55 000 de vidéosurveillance. Pendant que la Grande Bretagne démonte ses caméras, nous, nous en installons. Nous nous posons beaucoup de questions sur les 250 000 pour les études de requalification du champ de foire. Nous regrettons que les avancées en matière de protection de l'environnement et des liaisons douces soient très timides, que rien n'est prévu pour améliorer l'attractivité du centre-ville, que nous ne voyons rien venir pour améliorer l'offre de soins sur notre territoire et qu'enfin que les seules lignes de transports mises en place soient des navettes pour privilégier une surface commerciale. Voilà brièvement résumée notre proposition qui nous conduit à ne pas voter le budget 2015 car il est loin des attentes des Héricourtois. »*

**Anne-Marie BOUCHE réagit à la déclaration de Mme DAVAL en saluant pour sa part les crédits réservés à la pose de caméras de vidéo protection. S'adressant au Maire, Mme BOUCHE déclare « ils votent pour vous au dernières Départementales mais là ils ne votent pas le budget... ».**

**Fernand BURKHALTER** s'exprimant au nom de la Majorité Municipale « *nous estimons avoir présenté un budget correct, la solidarité promise par l'Etat envers les communes les plus pauvres ayant été tenue.* » Il rappelle qu'il avait promis le gel des impôts locaux alors que c'est d'une baisse qu'il s'agit en 2015. Quant aux transferts entre les 2 collectivités, **le Maire** les qualifie de vertueux et fait remarquer que les impôts locaux sont en diminution depuis 3 années successives. Il déclare que le Pays d'Héricourt est perçu comme un territoire dynamique tout en citant les implantations aux Guinnottes dont toutes les parcelles ont été commercialisées aujourd'hui, la venue d'HERMES, la construction du stade de foot synthétique, les nouveaux logements avec IDEHA, les accès au futur SUPER U faubourg de Montbéliard sur une zone d'activité de 7 hectares, la Maison de l'Enfant et le doublement de sa capacité d'accueil, le centre Bretegnier où encore le bassin d'apprentissage de la natation qui sera construit en milieu rural. Ce sont autant d'exemples des actions menées à l'échelle du territoire, actions rendues possibles grâce à la solidarité financière mise en place par l'Etat en direction des plus pauvres, ceci grâce aux parlementaires PS.

On peut en outre se féliciter des services proposés à la population avec un collège rénové et un lycée d'excellence ou bien encore les transports à la demande qui comptent aujourd'hui 1 000 usagers pour 10 000 transports réalisés (pour comparaison la zone haut-saônoise compte 30 000 transports).

**Anne-Marie BOUCHE** déclare qu'on devrait proposer au Gouvernement de suivre les conseils du Maire d'Héricourt.

Ce à quoi **Fernand BURKHALTER** répond qu'il lui arrive en effet de donner des conseils évoquant à titre d'exemple son intervention en faveur du régime d'imposition des veuves.

Le vote sur le budget principal a lieu, il recueille 9 contre des 2 oppositions municipales.

\* \* \* \* \*

**La Première Adjointe** poursuit par les budgets annexes. **Celui des Forêts** présente un **équilibre en fonctionnement de 95 325€**, sans aspects particuliers si ce n'est le renouvellement de l'entretien et les frais de gardiennage dus à l'Office National des Forêts. Les excédents passés permettent un reversement au budget principal de 37 000€, sachant que nous escomptons une recette de 64 000€ au titre des ventes 2015 affouage non compris. En investissement 55 000€ sont inscrits pour des travaux en forêts d'Héricourt et Bussurel, essentiellement pour la remise en état des voies forestières. Les recettes comprennent le versement de la section de fonctionnement ainsi que l'excédent reporté de 2014.

**Anne-Marie BOUCHE** fait part de la remarque de **Didier TRIBOUT** en ces termes : « *Au regard de la superficie des bois sur Héricourt, les recettes nous semblent insuffisantes et nos ressources mal exploitées.* »

Le vote donne lieu à 5 contre du Front de Gauche et Républicain et 4 abstentions de l'Opposition de Droite.

\* \* \* \* \*

**Martine PEQUIGNOT** continue par la présentation du **budget de l'Eau** qui est stabilisé à 1 085 068€ en fonctionnement. Les dépenses sont essentiellement constituées par le prélèvement qui sert à équilibrer la section d'investissement, les recettes quant à elles proviennent de la surtaxe communale perçue pour le compte de la Ville par VEOLIA et qui nous est reversée. En investissement, l'équilibre est stabilisé à 1 413 914€, les dépenses prenant en compte la réfection d'étanchéité du réservoir du Mougnot, la mise en conformité des périmètres de captage ou encore une provision pour l'usine de reminéralisation.

**Gilles LAZAR** s'interroge sur les sommes inscrites au titre de l'étanchéité du réservoir du Mougnot, pensant pour sa part qu'il avait été remédié aux fuites.

**Le Maire** répond que le réservoir semble connaître effectivement des problèmes d'étanchéité pour s'en être visuellement rendu compte. Néanmoins, seul un expert de ce type de travaux peut nous conseiller dans les opérations à mener.

**Gilles LAZAR** fait observer que VEOLIA avait déjà fait une étude qui laissait entendre des fuites de l'ordre de 65m3/jour.

**Fernand BURKHALTER** répond qu'il n'y a pas « péril en la demeure, on est dans les normes admises mais on provisionne quand même quelques crédits en vue de travaux. »

Le vote est admis à la majorité compte tenu de 9 voix contre (Oppositions de Droite et Front de Gauche et Républicain).

\* \* \* \* \*

**La Première Adjointe** termine la présentation du budget primitif 2015 par **le budget annexe de l'Assainissement** qui ne présente pas de points particuliers, la section d'investissement intégrant **une réserve de plus de 431 000€ en vue d'éventuels travaux** consécutifs aux conclusions que fournira le schéma directeur.

Le vote donne lieu à 9 oppositions des 2 Oppositions Municipales.

\* \* \* \* \*

**Le Maire** évoque ensuite **la gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement et le contrat d'affermage avec VEOLIA** qui cessera son effet le 31 décembre 2016, après 6 années d'exploitation. Il propose à l'Assemblée d'évoquer d'ores et déjà le mode de gestion futur et à ce titre il propose de **faire appel à un cabinet conseil** adapté pour mener les réflexions avec une commission spécialement créée à cet effet. La mission du cabinet conseil consisterait à établir le bilan avantages/inconvénients entre la régie intercommunale avec Champagny ou la gestion déléguée à une entreprise privée. Concernant la commission, c'est elle qui sera chargée d'assister le Maire dans la négociation en cas de gestion déléguée. Elle doit comprendre 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés à la représentation proportionnelle. Le souhait d'associer les Elus d'Opposition revient à constituer une liste d'entente unique. Avant de passer au vote et la désignation des représentants, le Maire invite au débat.

**Rémy BANET** demande si la mise en régie impliquera l'utilisation du captage de Coisevaux.

**Le Maire** répond par l'affirmative, sachant qu'avant tout il nous faut valider le rendement de cette ressource.

**Luc BERNARD** précise que cette étude est d'ores et déjà en cours.

**Gilles LAZAR** déclare vouloir un vrai débat et fait observer que la régie municipale aujourd'hui n'est plus possible. Il souhaite que la Ville fasse appel à un cabinet vraiment indépendant qui établira des propositions. Par ailleurs, il questionne le Maire sur la représentation de l'association Hé Eau.

Sur ce dernier point, **Fernand BURKHALTER** se réserve un temps de réflexion, estimant toutefois que seules les véritables associations de consommateurs comme la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) auraient leur place.

Chaque formation politique fait état de ses propositions quant à la représentation dans la commission qui est composée à l'issue du vote unanime des personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Danielle BOURGON	Chantal GRISIER
Sébastien MANCASSOLA	Yves GERMAIN
Luc BERNARD	Jean-Luc PARIS
Blaise-Samuel BECKER	Philippe BELMONT
Rémy BANET	Robert BURKHALTER

Le Maire est également autorisé à lancer la consultation en vue de désigner un cabinet conseil.

\* \* \* \* \*

Poursuivant l'ordre du jour, **Martine PEQUIGNOT** évoque l'éventualité **de rembourser par anticipation 2 emprunts** compte tenu de la conjoncture actuelle qui favorise des taux d'intérêts de plus en plus bas. Les 2 emprunts dont il s'agit ont été souscrits auprès de la Banque Populaire en 2007, l'un à un taux de 3,89 et l'autre à 4,28, sachant que les indemnités de renégociation sont nulles pour l'un et particulièrement modestes pour l'autre.

Le remboursement par anticipation ne peut que profiter aux intérêts financiers de la Commune, qui pourrait en cas de besoin souscrire un nouvel emprunt à un taux voisin de 1,5%.

**Le Maire fait** remarquer que nous devenons très vertueux, ceci d'autant qu'aucun investissement n'a été diminué.

**Robert BURKHALTER** demande si la baisse des taux compensera l'indemnité à payer.

**Le Maire** lui rappelle que la seule indemnité qui serait à verser est de 6 371€. Il souligne ainsi le fait qu'au moment de la souscription de ces emprunts, la négociation a été profitable à la Ville et il en remercie Gérard SCHARPF, Adjoint aux Finances de l'époque.

Le vote a lieu et recueille 4 voix contre (Opposition de Droite).

\* \* \* \* \*

**Le Maire** introduit ensuite le rapport relatif **aux subventions dont bénéficieront les associations en 2015**, sachant que les conseillers municipaux sont également rendus destinataires du bilan 2014 concernant les aides perçues par le secteur associatif, que ce soit en numéraire ou en nature.

Pour cette année, les niveaux de subventions sont gelés, une exception étant faite pour le domaine sportif relevant de l'Office Municipal des Sports où un crédit global de 2 500€ complémentaire est attribué, conformément aux engagements pris par la précédente Municipalité.

**Martine PEQUIGNOT** à la demande du Maire, présente les demandes d'intérêt local à l'exception du secteur culturel et sportif. Les crédits d'une année sur l'autre sont identiques à part ALTAU qui bénéficie d'une légère augmentation due à sa participation au Contrat de Ville. Le reversement des subventions au titre du Programme de Réussite Educative accuse quant à lui une baisse sachant que dans cette affaire la Ville joue le rôle de boîte aux lettres des crédits d'Etat qui ont subi une diminution.

**Patrick PAGLIA** poursuit par les aides au secteur culturel. L'Harmonie Municipale n'a demandé que 3 000€ par rapport aux 4 000€ des années passées, l'association ENTHEOS récemment créée reçoit pour sa part 500€.

**Anne-Marie BOUCHE** trouve aberrant que l'association ALTERNADIFF touche 6 088€ alors que les comptes de cette structure présentent un excédent de 45 000€. Rappelant le contexte de baisse des dotations d'Etat, elle trouve indécent que certaines associations présentant des comptes en excédent, viennent demander de l'argent à la Collectivité. Mme BOUCHE estime qu'un contrôle devrait être effectué, ceci d'autant que certaines personnes se mettent sous statut associatif alors qu'en réalité elles se font payer. Qui plus est, certaines donnent des cours sans disposer de diplômes.

**Fernand BURKHALTER** revenant sur ALTERNADIFF, déclare assister chaque année au concert de musiques amplifiées et trouve pour sa part que l'association effectue un travail de qualité.

**Anne-Marie BOUCHE** fait observer que certaines associations attendent la « distribution municipale du mois d'avril » alors que d'autres se démènent tout au long de l'année pour recueillir des fonds.

**Le Maire** évoquant IN OUIE COURS et ALTERNADIFF, estime que ces derniers contribuent régulièrement à l'animation de la ville.

**Patrick PAGLIA** fait remarquer que lesdites associations ont des financements propres. Elles répondent à une demande de la jeunesse et qui plus est, n'engendrent pas de nuisances à Héricourt.

**Le Maire** observe que la plupart des salles de type « Catering Café » fonctionnent avec moult subventions.

**Sylvie DAVAL** s'adressant à Martine PEQUIGNOT et précisant qu'elle n'est pas adhérente à l'association Hé Eau, fait remarquer que cette dernière a déposé une demande de subvention qui lui a été refusée.

**Fernand BURKHALTER** répond que Hé Eau n'a pas vocation à être subventionnée, ce à quoi Mme DAVAL répond que cette structure est répertoriée comme association sous statut loi 1901.

**Fernand BURKHALTER** rappelle qu'elle a été créée par un parti politique. Il peut reconsidérer sa position et précise qu'il va y réfléchir.

**Sylvie DAVAL**, à propos de la subvention à destination de la Chorale Paroissiale Catholique, estime que le principe de laïcité n'est pas respecté.

**Le Maire** pour sa part trouve très utile cette chorale lors de moments douloureux comme un enterrement, d'où son classement dans les associations d'intérêt local non sportives.

**Rémy BANET** questionne également à propos d'une aide fournie l'an passé à une association dont le siège social n'est pas en Haute-Saône. Ce à quoi **Martine PEQUIGNOT** répond que cette association est souvent présente au Forum des Associations ou bien encore lors d'autres manifestations municipales.

**Gilles LAZAR** quant à la subvention destinée aux Elus du Front de Gauche et Républicain, demande qu'il soit accordé comme l'an passé, que cette dernière soit reversée au Centre Communal d'Action Sociale. Il intervient également en faveur de l'opération 100 Ceintures Noires pour l'Emploi, estimant que l'aide versée par l'Etat en diminution devrait être compensée par la Ville, la Vaudoise Judo devant bénéficier d'un appui complémentaire.

**Fernand BURKHALTER** répond que les résultats de l'opération 100 Ceintures Noires pour l'Emploi sont moins probants que ceux des années passées, mais s'engage toutefois à ré-étudier cette question.

\* \* \* \* \*

**Chantal GRISIER – Adjointe au Sport**, poursuit par les subventions aux associations sportives, dont la répartition est faite en grande partie selon les critères de l'Office Municipal des Sports, validés par la Commission des Sports. La nouvelle association ATHLETICO CHENEVIÈRES spécialisée foot, reçoit 500€ d'aide au démarrage et sera intégrée l'an prochain à la répartition de l'OMS.

Les crédits sont abondés de 2 500€ comme l'a souligné **le Maire** précédemment, sachant que le but initial de cette augmentation était de favoriser les inscriptions d'adhérents héricourtois au niveau des tarifs pour les sportifs. Cet objectif n'a pas été respecté sauf par une association, et **Fernand BURKHALTER** fait remarquer qu'il se réserve le droit de revoir cette répartition avant le vote l'an prochain.

**L'Adjointe au Sport** fait observer que le seul club qui a mis en place un dispositif favorisant les héricourtois est toutefois le club le plus important en termes d'adhérents.

**Le Maire** déclare souhaiter rattacher à la présente séance, l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des SGH Foot à hauteur de 1 000€ plutôt que d'attendre la prochaine séance. Il demande à l'Assemblée de pouvoir en délibérer ce soir même.  
A défaut de vote contre, la demande du Maire est validée.

**Sandrine PALEO** demande si la Ville verse toujours une subvention au BAUHB (Belfort Aire Urbaine Handball) dans le cadre d'un partenariat.

**Le Maire** répond que la Ville d'Héricourt était en effet engagée jusqu'à présent dans une action de communication avec le BAUHB, action qui devrait se poursuivre en 2015 à hauteur de 2 000€, sachant que la Communauté de Communes n'a pas donné suite.

**Sandrine PALEO** fait remarquer que si le FC SOCHAUX le sollicite, le Maire répondra positivement ? !

**Fernand BURKHALTER** répond que les actions du ressort de la communication, relèvent de décisions discrétionnaires du Maire qui dispose d'un budget communication à cet effet.

Le vote est unanime concernant la répartition des subventions aux associations sportives.

\* \* \* \* \*

**Marie-Claude LEWANDOWSKI – Conseillère Municipale déléguée au Contrat de Ville**, présente le projet d'actions qui devraient être inscrites au Contrat de Ville qui nous engagera pour l'année 2015.

L'aide accordée à Héricourt au titre de la politique de la ville, se situe à **26 290€ pour la mission ville et à 33 952€ pour ce qui est du Programme de Réussite Educative (PRE)**. Globalement les actions des années passées sont reconduites, certaines avec moins de crédits compte-tenu notamment le PRE. Quelques nouveautés toutefois en termes de prévention de la délinquance, de la lutte contre les discriminations et les conduites addictives. La Ville s'est aussi portée candidate au dispositif d'adulte-relais afin de disposer sur le quartier prioritaire des Chenevières, d'un emploi aidé permettant de faire vivre le Conseil Citoyen et d'établir le lien entre les habitants et la Municipalité.

Le rapport fait également état du périmètre définitivement retenu pour le quartier prioritaire, périmètre qui fait réagir **Philippe BELMONT** qui signale que la rue des Frères Lumière s'arrête au 12 et non pas au 14 et que dans la rue Gustave Courbet le numéro 15 est oublié.

**Maryse GIROD** concernant le quartier des Chenevières, informe que la Mission Locale a suivi 188 jeunes en 2014 avec 50 sorties vers l'emploi constatées, 4 sont partis en formation et 11 sont retournés en formation initiale.

**Le Maire** souligne le travail remarquable de la Mission Locale.

**Sandrine PALEO** demande à quoi correspond l'action SOS STAGE et si elle a quelque chose à voir avec l'association SOS RACISME ?

**Fernand BURKHATER** lui répond par l'affirmative, puis il soumet au vote le rapport qui recueille l'unanimité.

\* \* \* \* \*

**Ismaël MOUMAN** rappelle ensuite l'Action Jeunesse Citoyenne qui s'est déroulée durant les vacances de février afin de poursuivre la fresque initiée dans le préau de l'école Poirey. Les 12 jeunes recevront comme il se doit, 140€ chacun pour financer leurs études ou réaliser des achats utiles.

\* \* \* \* \*

**Danielle BOURGON** fait état du fonds de concours que nous verse la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt qui s'est substitué à la dotation aux charges de centralité culturelle pour des raisons de stratégie financière. Ce fonds de concours a été dirigé sur des opérations d'environnement et de fleurissement supportées par la Ville et dont le coût s'est élevé en 2014 à 1 130 000€. La délibération vise à demander le versement auprès de la CPH d'une somme de 376 000€ pour 2015.

**Philippe BELMONT** fait remarquer que la Commission de l'Environnement ne s'est pas réunie, ce à quoi **Danielle BOURGON** répond qu'il y sera remédié.

**Rémy BANET** s'interroge sur le niveau de dépenses du fleurissement à plus de 1 million d'euros.

**Le Maire** lui fait observer que ce montant prend en compte la totalité des salaires du personnel du service Environnement et de l'ensemble des dépenses ayant trait aux opérations d'environnement, donc pas uniquement le fleurissement.

Le vote donne lieu à l'unanimité compte tenu de 4 abstentions de l'Opposition de Droite.

\* \* \* \* \*

**Fernand BURKHALTER** reprend la parole pour évoquer **le lotissement de la Craie et notamment la parcelle réservée à HABITAT 70** sur laquelle le bailleur social doit édifier **2 immeubles qui abriteront 8 logements au total**. Le terrain devant être cédé à HABITAT 70 représente une superficie de 1 677 m<sup>2</sup>, sachant que 536 m<sup>2</sup> sont restés classés en zone N donc non constructible. Cette situation réduit considérablement les marges de manœuvre de l'acheteur et il convient donc de modifier cette partie de la zone N pour être viabilisable. Cette modification entraînera la réduction mineure d'un espace boisé classé.

**Le Maire** complète son propos en faisant observer que le cabinet qui a été chargé de la révision du Plan Local d'Urbanisme s'est quelque peu comporté en « intégriste » vis-à-vis de l'écologie. Il a fait classer un espace boisé pour être certain que les Guinnottes ne s'étendraient pas plus.

**Sylvie DAVAL** tout en rappelant qu'un espace boisé n'est pas forcément composé de forêt, estime qu'HABITAT 70 doit faire en fonction du terrain actuel sauf à pouvoir empiéter sur les parcelles voisines libres.

**Le Maire** lui répond que cette hypothèse n'est pas jouable et que pour sa part il a souhaité pour cette opération sociale, garantir un maximum de confort aux futurs locataires.

**Sylvie DAVAL** fait observer au Maire que l'Adjoint à l'Urbanisme à l'époque de la révision aurait dû s'exprimer à ce moment là. Ce à quoi **FERNAND BURKHALTER** répond qu'il avait émis des observations qui n'ont pas été suivies d'effet.

Le vote est unanime compte tenu de 9 abstentions de l'Opposition de Droite et du Front de Gauche et Républicain.

\* \* \* \* \*

Poursuivant au registre du personnel territorial, **le Maire** fait état **des créations, transformations et suppressions d'emplois** qui s'inscrivent dans le cadre des avancements de grades au titre de l'année 2015.

Le vote donne lieu à 9 abstentions (2 Oppositions Municipales).

\* \* \* \* \*

La hausse des cotisations demandées aux agents actifs par la Mutuelle, conduit **le Maire** à proposer **d'abonder la part patronale de 4€ uniquement pour les agents**. Cette somme vient compenser en partie l'augmentation exigée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le vote est unanime compte tenu de 4 abstentions du Groupe de Droite.

\* \* \* \* \*

**Danielle BOURGON** évoque ensuite **le projet de développement d'un parc éolien** dans lequel Héricourt et Bussurel pourraient être concernées selon les premières investigations réalisées par la Société OPALE ENERGIES NATURELLES. Il s'agit dans un premier temps de donner un accord de principe et de désigner les délégués qui siégeront au comité de pilotage du projet. Pour BUSSUREL, le site repéré est situé vers la centrale électrique du TGV quant à Héricourt, le Mont DANIN semble opportun.

**Anne-Marie BOUCHE** s'interroge quant à l'opportunité d'un parc éolien à Héricourt

**Fernand BURKHALTER** informe que c'est PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) qui porte le projet d'éoliennes qui a été d'ailleurs présenté à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Personnellement le Maire n'adhère pas vraiment à ce projet mais il accepte de le présenter. Il s'agit de ne pas rater le coche, sachant que nous n'en sommes qu'aux études préparatoires. Aucune décision n'est prise pour l'instant mais il faut savoir que l'accueil d'éoliennes rapporte des ressources non négligeables et qu'elles pourraient être utiles pour financer le très haut débit.

**Robert BURKHALTER** signale que le site près de la station électrique imposera de couper pas mal de bois, ce que confirme **le Maire**.

**Gilles LAZAR** rappelant que l'énergie éolienne est une énergie alternative, souhaite que son groupe soit représenté au comité de pilotage du projet.

Soumis au vote, le rapport recueille l'unanimité compte tenu de 4 abstentions du Groupe de Droite. En plus des 2 titulaires à savoir Danielle BOURGON et Pierre-Yves SUTTER, la représentation sera étendue à Sylvie NARDIN.

Avant de clore le propos, **le Maire** communique la date du 11 mai prochain à 18H00 qui verra se dérouler une réunion d'information en direction des conseillers municipaux à ce sujet.

\* \* \* \* \*

**Danielle BOURGON** présente le courrier reçu récemment de la part du SIED 70 nous invitant à nous prononcer sur **l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques**, projet déjà évoqué il y a 2 à 3 ans. Le SIED se propose de réaliser un schéma départemental où Héricourt pourrait prendre place à hauteur de 8 équipements. Il y a lieu d'autoriser la signature de la convention à intervenir, la charge devrait se situer à environ 10 000€ par borne, sachant que nous nous limiterons dans un premier temps à 2 bornes uniquement. Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

Avant de passer aux questions orales, **le Maire** demande à l'Assemblée de bien vouloir valider **le remplacement de Martine PEQUIGNOT** en qualité de membre suppléant représentant la Ville d'Héricourt au **Syndicat Mixte d'Aire Urbaine et propose de désigner à sa place Dominique VARESCHARD**.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

L'Assemblée prend en outre connaissance des décisions prises par le Maire depuis la dernière séance en vertu de sa délégation.

\* \* \* \* \*

Sans prononcer de nom, les Elus valident les inscriptions en non valeur présentées par **Martine PEQUIGNOT** dont le montant global s'établit à 15,57€ pour le budget Eau et 18,20€ pour le budget Ville.

**Fernand BURKHALTER** invite ensuite Gilles LAZAR à poser sa question orale :

« Le magasin SUPER U a installé au niveau de son entrée un panneau indiquant la mise à disposition d'une navette visant à transporter les clients de l'ancien au futur SUPER U.

Sur ce panneau figure le logo de la Ville d'Héricourt. Pouvez-vous nous indiquer à quel niveau notre Commune est impliquée dans ce projet de cette grande surface : qui finance ? Avec quelles ressources ? Et s'il est envisagé de mettre en place ce même système pour les autres commerces d'Héricourt ? ».

**Le Maire** fait observer qu'il s'agit d'un projet de navette gratuite qui pourrait être subventionné par les 2 grands espaces commerciaux s'ils le souhaitent. Reste à valider le potentiel d'utilisateurs, même si **le Maire** assure qu'en tout état de cause les moyens seront mis à la disposition du projet. Il est à noter que le panneau mis à l'entrée du SUPER U a depuis été retiré.

**Gilles LAZAR** complète son propos en évoquant une navette qui serait très peu utilisée. En outre il fait part du problème de compétence puisque le transport relève de la CCPH. Il déclare au Maire que ce dernier a voulu faire de la communication or c'est un affichage pré-électoral qui a eu lieu.

\* \* \* \* \*

**Sylvie DAVAL** poursuit par l'aire de repos des gens du voyage en ces termes : « la loi Besson du 5 juillet 2000 qui fixe les conditions d'accueil des gens du voyage est la loi qui impose aux communes de plus de 5 000 habitants de créer des aires d'accueil pour les populations itinérantes. Chaque département a pour obligation d'établir un schéma d'accueil, fixant pour chaque commune les travaux dans un délai de deux ans. Une proposition d'aire d'accueil a été envisagée aux abords de la future déviation, mais au vu des travaux de terrassements, est-ce que ce terrain sera toujours disponible ? » Elle rappelle que ce dossier traîne depuis 2005.

**Sandrine PALEO** fait remarquer qu'à l'époque des discussions sous l'ancienne municipalité, des réserves avaient été émises vis-à-vis d'une zone humide à cet emplacement.

**Gilles LAZAR** complète le propos en déclarant que son groupe avait néanmoins à l'époque voté pour la réalisation de cette aire d'accueil afin de satisfaire aux besoins des gens du voyage, faute de mieux.

**Le Maire** répond que ce dossier est bien engagé mais qu'il prend du temps.

\* \* \* \* \*

**Le Maire** évoque ensuite différentes questions diverses posées par **Robert BURKHALTER**, la première ayant trait à la rue du Clos du Château et son mauvais état. Il fait remarquer que cette voie est privée et pas communale. Plusieurs réunions avec les riverains ont d'ailleurs eu lieu, c'est un problème qu'il connaît bien mais n'a pu trouver de solution à ce jour.

La seconde question concerne la rue du Docteur Gaulier et plus précisément le bâtiment n° 17 où des dispositifs de sécurité et de prévention des incivilités doivent être déployés.

**Le Maire** répond que cet espace est bien connu et que des dispositions seront prises.

**Robert BURKHALTER** intervient sur le dossier de la prison de Lure qu'il a eu l'occasion de visiter et qu'il estime réhabilitable, qualifiant le bâtiment de sain et de viable.

**Le Maire** ne partage pas ce point de vue et fait remarquer que le projet de construction d'un établissement carcéral d'une capacité de 100 détenus apparaît comme plus pertinent.

A la dernière question de **Robert BURKHALTER** relative à l'ouverture des toilettes publiques Place Brossolette seulement 1 fois/semaine et dont la fréquentation de la place tous les jours par les jeunes lycéens imposerait une ouverture quotidienne, **le Maire** répond que cette intervention n'est pas une véritable question.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Maire** clôt la séance à 21H30.

Fernand BURKHALTER  
Maire d'Héricourt  
Président de la Communauté  
de Communes du Pays d'Héricourt